

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PÉRIODE HIVERNALE

Saint-Hyacinthe, le 21 décembre 2021 – En période hivernale, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois afin d'adapter le service au volume de matières générées. Pour éviter que les matières restent coincées dans le bac en raison du gel et des périodes de redoux, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans le bac, un grand sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes**, afin d'y déposer les matières organiques. Ces sacs sont vendus dans les quincailleries et ils permettent de conserver le bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières collent aux parois.

Pour améliorer davantage la qualité des matières dirigées vers la valorisation, il est important de faire quelques rappels :

- **Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun** même s'il porte la mention *biodégradable ou compostable* car ils ne sont pas autorisés aux sites de compostage;
- Les **matières recyclables** (contenants de verre, de plastique et de métal) **ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun**, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;
- Les **animaux morts** ne doivent en aucun temps être déposés dans le bac brun;
- Les **cendres de foyer** ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destiné à la collecte des déchets. **Elles constituent un risque d'incendie important**, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer. Conséquemment, il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle, placé à l'extérieur loin de toute matière combustible. Les cendres entièrement refroidies pourront être déposées directement sur le terrain et idéalement, seront recouvertes de neige afin de limiter les risques d'incendie.

Annuellement, sur le territoire de la Régie, nous détournons environ 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation des citoyens. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité de ceux-ci participent bien à cette collecte. Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au **450 774-2350**.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@riam.quebec